

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE 137-14**

Le 30 septembre 2014

## **LANCEMENT OFFICIEL DES OPTIONS À ÉCHÉANCE HEBDOMADAIRE**

### **PROJET PILOTE : INSCRIPTION DE NOUVELLES ÉCHÉANCES D'OPTIONS : OPTIONS À ÉCHÉANCE HEBDOMADAIRE**

Le 13 juin 2014, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) annonçait dans la circulaire [083-14](#), l'autocertification de modifications à l'article 6637 de la Règle Six de la Bourse afin d'inscrire, sous forme d'un projet pilote, des options à échéance hebdomadaire sur dix (10) classes d'options sur actions et sur fonds négociés en Bourse (FNB). Le 19 juin 2014, la Bourse a communiqué, dans la circulaire [094-14](#), sa décision de reporter le lancement de ce projet afin de permettre aux fournisseurs indépendants de logiciels de bénéficier de plus de temps pour se préparer au lancement des options à échéance hebdomadaire.

La Bourse désire par la présente, aviser les participants au marché que le lancement des options à échéance hebdomadaire aura lieu le jeudi 4 décembre 2014. Les nouvelles classes d'options hebdomadaires sur actions et options sur FNB suivantes seront donc inscrites le mercredi 3 décembre à la fermeture des marchés et pourront être négociées le jeudi 4 décembre 2014.

Les classes d'options pour lesquelles des options hebdomadaires seront inscrites sont les suivantes :

**Barrick Gold Corporation - ABX**  
**BlackBerry Limited – BB**  
**Encana Corporation – ECA**  
**Goldcorp Inc. – G**  
**Potash Corporation of Saskatchewan Inc. – POT**  
**Banque Royale du Canada – RY**  
**Suncor Énergie Inc. – SU**  
**Banque Toronto-Dominion - TD**  
**Yamana Gold Inc. - YRI**  
**iShares S&P/TSX 60 Index Fund – XIU**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Gladys Karam, directrice, dérivés sur actions, au 514 871-7880 ou à [gkaram@m-x.ca](mailto:gkaram@m-x.ca).

Claude Cyr  
 Vice-président principal, Marchés financiers

## OPTIONS À ÉCHÉANCE HEBDOMADAIRE

<b>Valeurs sous option</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. Actions de titres admissibles.*</li> <li>ii. Parts d'un fond négocié en bourse admissible.*</li> </ul> <p>*Admissibles à l'inscription d'options, tel que déterminé par les critères d'admissibilité soumis par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).</p>
<b>Critère d'admissibilité</b>	La valeur sous-jacente doit rencontrer des critères d'admissibilité stricts, incluant une liquidité et une capitalisation boursière minimales.
<b>Unité de négociation / multiplicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. Un contrat représente 100 actions (ajusté en fonction des fractionnements d'actions, distributions, etc.).</li> <li>ii. Un contrat représente 100 parts d'un fond négocié en bourse (ajusté en fonction des fractionnements d'actions, distributions, etc.).</li> </ul>
<b>Cycle d'échéance</b>	Les contrats sont inscrits aux fins de négociation à l'ouverture du marché tous les jeudis, sauf le jeudi où l'expiration de l'option régulière a lieu le troisième vendredi du mois d'expiration, à condition que ce soit un jour ouvrable. Si ce n'est pas un jour ouvrable, l'inscription aura lieu le premier jour ouvrable précédent.
<b>Unité minimale de fluctuation des primes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Options dont le prix est inférieur à 0,10 \$CAN = 0,01 \$CAN.</li> <li>▪ Options dont le prix est égal ou supérieur à 0,10 \$CAN = 0,05 \$CAN.</li> </ul> <p>La prime de chaque contrat est obtenue en multipliant la cote par 100 (e.g.: cote à 2,75 \$CAN X 100 = 275 \$CAN)</p> <p>Pour plus de renseignements sur la cotation en cents, veuillez vous référer à la plus récente circulaire : <a href="http://www.m-x.ca/publi_circulaires_fr.php">http://www.m-x.ca/publi_circulaires_fr.php</a>.</p>
<b>Prix de levée</b>	Au minimum, cinq prix de levée autour du prix de la valeur sous-jacente.
<b>Types de contrat</b>	Style américain.
<b>Dernier jour de négociation</b>	Le vendredi de la semaine suivant l'inscription de l'option ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le premier jour ouvrable précédent.
<b>Jour d'échéance</b>	Le dernier jour de négociation de la semaine du contrat.
<b>Seuil de déclaration des positions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. 250 contrats d'options.</li> <li>ii. 500 contrats du même côté du marché, toutes échéances confondues.</li> </ul>
<b>Limite de position</b>	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
<b>Limite de variations des cours</b>	Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation du sous-jacent (coupe-circuit).

---

<b>Levée</b>	Par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).
<b>Livraison</b>	Par les Services de dépôt et de compensation CDS Inc., le troisième jour ouvrable suivant l'avis de levée.
<b>Heures de négociation</b>	9 h 30 à 16 h  La séance régulière débutera à 9 h 30. Chaque classe d'options sera ouverte à la négociation au moment où une opération est exécutée sur le titre sous-jacent sur une bourse canadienne reconnue. Si une telle opération ne survient pas, la classe d'option sera ouverte à la négociation à 9 h 35.
<b>Corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).

---